



Introduction salarié étranger : Convocation au Consulat

Par **sambill**, le **14/01/2015** à **21:26**

Bonjour à tous,rrnrnJ'ai eu un employeur en France qui veut m'embaucher, l'employeur a introduit le dossier d'introduction de salarié étranger au niveau de la DIRECCTE, leur avis a été favorable et la DIRECCTE a transmis le dossier à l'OFII qui à son tour à envoyer mon dossier au Consulat de France dans mon pays où je réside en vu de la délivrance de visa. Mon futur employeur m'a envoyé une copie de la lettre de l'OFII nous informons de cela.rrnrnJe voudrais savoir ce que disent les procédures à ce niveau rnrn1- Dois-je attendre que le consulat de France me convoque ? rnrn2- Combien de temps le Consulat prend dans l'instruction du dossier envoyé par l'OFII avant de convoquer le candidat ? (déjà 1 mois depuis que l'OFII nous a informé que le dossier est maintenant au niveau du consulat de France). rnrn3- Dois-je déposer (sans leur convocation) une demande de visa ? rnrnMerci pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2015** à **20:17**

BonjourrrnrnEffectivement vous devez effectuer une demande de visa auprès du consulatrnrnDu moment que les organismes ont émis un avis favorable le consulat ne s'opposera pas à l'émission du visa si il est bien entendu demandé. rn rnRestant à votre disposition

Par **sambill**, le **16/01/2015** à **01:13**

Merci pour votre réponse, en fait selon la procédure le consulat devrait me convoquer, comme il le font pas dois-je directement faire et déposer ma demande ?
Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **16/01/2015 à 10:38**

Bonjour
normalement l'OFII ou le consulat (tout dépend de votre pays de résidence) est censé vous convoquer
toutefois rien ne vous empêche de prendre rendez vous pour connaître l'avancé de votre dossier
Restant à votre disposition

Par **sambill**, le **16/01/2015 à 17:48**

Bonjour,
Merci je vous tiens informer dès que j'ai des nouvelles.
Cordialement

Par **Letyvety**, le **03/08/2018 à 11:42**

Sambill> Bonjour,
Je suis dans le même cas que vous, est ce que vous avez des nouvelles ou qu'est ce que vous avez fait à propos de votre cas?
Merci

Par **sambill**, le **11/08/2018 à 11:19**

bjr letyvety
j'avais contacté l'ambassade de France qui m'avait dit que mon dossier n'était pas encore a leur niveau affirmant le contraire de ce que l'ofii affirmait, face a cette contradiction des services, j'avais envoyé un mail destiné à l'ambassade et a l'ofii afin de savoir a quel niveau se trouvait le blocage, 2 jours après l'ambassade m'appelait, mon visa long séjour salarié m'avait été accordé, je suis en france depuis maintenant 3 ans, je travaille. si vous avez besoin d'autres informations n'hésitez pas.
Dans votre cas, l'ofii a t-il confirmé votre introduction en tant que salarié ? dans mon cas c'était au niveau de l'ambassade de france où les ordres de l'ofii n'étaient pas bien suivis donc il a fallu les secouer et mon mail où et l'ambassade et l'ofii étaient destinataires avait fait bouger les choses.
bonne chance